



TABLE-RONDE

5^e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : bilan et perspectives

17 novembre 2010 – 16h
Centre de Conférences Ministériel
27, rue de la Convention - 75015 PARIS

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est le premier instrument juridique international qui reconnaît formellement la nature spécifique des biens et services culturels et le droit légitime des Etats de définir et mettre en œuvre des politiques culturelles.

5 ans après son adoption, la Convention a été ratifiée par 114 Etats, et les travaux du Comité intergouvernemental ont permis d'avancer vers une mise en œuvre effective de la Convention.

Mais un déséquilibre subsiste dans la répartition géographique des Etats parties à la Convention.

Il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation des Etats et de la société civile et d'encourager la ratification de la Convention par un plus grand nombre d'Etats, notamment dans la région Asie-Pacifique et dans le monde arabe.

Quel est aujourd'hui le poids juridique de cette Convention ? Où se situe-t-elle dans la hiérarchie des instruments internationaux ?

Qui sont aujourd'hui les grands absents parmi les Etats parties ?

Comment encourager et convaincre les Etats à ratifier la Convention ?

Quel est le rôle de la société civile dans la promotion et la mise en œuvre de la Convention ?

Quels sont les premiers effets de la Convention ? Y a-t-il eu un changement dans la façon dont sont appréhendés les services culturels et audiovisuels dans les négociations commerciales internationales, régionales ou bilatérales menées par les Parties à la Convention, notamment l'Union européenne ? Quels sont les dangers actuels ou à venir ?

Comment développer le Fonds international pour la diversité culturelle et faire en sorte qu'il devienne un outil incontournable pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la Coalition française pour la diversité culturelle organise une table ronde, animée par Pascal Rogard, Président de la Coalition française pour la diversité culturelle, qui réunira les personnalités suivantes :

Frédéric Bouilleux, Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, Organisation Internationale de la Francophonie

Jacques Fansten, scénariste, réalisateur de documentaires et fictions, parmi lesquels : Le Petit Marcel (1976), Etats d'Ame (1986), La fracture du myocarde (1990), Roulez Jeunesse ! (1993), C'est pour la bonne cause ! (1997)

Jacques Martial, acteur et metteur en scène, Président du Parc et de la Grande halle de la Villette.

Jean Musitelli, Conseiller d'Etat, ambassadeur de France auprès de l'UNESCO (1997-2002), puis membre du groupe d'experts internationaux chargés par le Directeur général de l'UNESCO d'élaborer l'avant-projet de convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles (2003-2004).

Hélène Ruiz-Fabri, professeure à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne, auteur de l'ouvrage « La Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles premier bilan et défis juridiques » (Editions Société de législation comparée, Paris)

Galia Saouma-Forero, Directrice de la Division des expressions culturelles et des industries créatives, UNESCO

Xavier Troussard, chef d'Unité Politique de la Culture, diversité et dialogue interculturel, DG EAC, Commission européenne.

La table ronde sera suivie d'un cocktail, en présence des « [Souffleurs, commandos poétiques](#) »

Inscription impérative : 01.40.23.45.14 – martine.schnitzler@sacd.fr

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du Ministère

Pour plus d'informations : www.coalitionfrancaise.org